EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	**/**
Absent(e)s :	/
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Vœu a)

VOEU SUR LE TRANSFERT DÉFINITIF EN GARE DE BERCY DES TÉOZ CLERMONT - PARIS - CLERMONT

Rapporteur : Monsieur le Maire

La SNCF et RFF viennent de rompre leurs engagements de retour définitif à la gare de Lyon, en annonçant le transfert définitif en janvier 2012 en gare de Bercy des Téoz Clermont- Paris-Clermont.

Malgré les protestations émises par les élus clermontois et auvergnats, malgré les rencontres au plus haut niveau, nous venons d'être informés cette semaine, à la faveur de la table ronde provoquée par le Conseil régional d'Auvergne, que les décisions de RFF et de la SNCF seraient irrévocables.

Raison subitement invoquée : une saturation des capacités d'accueil de la Gare de Lyon !

Et pour désengorger la gare de Lyon, c'est le Téoz Clermont-Paris qui a été sacrifié !

Une fois de plus, ce sont les Clermontois et les Auvergnats qui font les frais de l'insuffisance criante du niveau d'investissement national pour le transport public ferroviaire, et de l'absence d'anticipation en particulier pour les lignes les plus mal servies, dont Clermont fait partie.

Lors de la table ronde, RFF et la SNCF ont longuement tenté de justifier le transfert des Téoz en gare de Bercy. Ils nous ont promis qu'ils allaient prendre de nouveaux engagements : régularité améliorée, respect des 2h59 de trajet pour le Volcan, investissements en gare de Bercy, navettes gratuites vers la gare de Lyon, création d'un comité de ligne…

Sans parler d'une proposition tout à fait inacceptable de rénovation, une fois de plus, des anciennes rames Corail datant des années soixante (relookées et rebaptisées « Téoz »).

Ce que nous voulons c'est la mise en place d'un matériel neuf en attendant la grande vitesse à horizon opérationnel plus lointain.

Des promesses, de nouvelles promesses qui nous sidèrent, les engagements à notre égard n'étant pas tenus.

La réalité, c'est que ces décisions unilatérales allongent une fois encore le temps de parcours entre Clermont et Paris. C'est qu'elles portent un préjudice extrêmement grave à l'ensemble de la plaque urbaine clermontoise et à l'Auvergne, sans aucune prise en compte de considérations d'aménagement du territoire.

Nous demandons à l'Etat de jouer son rôle d'Autorité Organisatrice de Transports, pour faire assurer par les entreprises SNCF et RFF une desserte ferroviaire décente du douzième espace urbain français et de la Région Auvergne.

2h59 de trajet entre Clermont et Paris / Gare de Lyon, ce n'est pas un souhait, c'est une desserte a minima.
C'est le respect des engagements nationaux pris dans le cadre des Contrats de plan Etat-Région antérieurs depuis 2000.
Ces engagements pour atteindre une liaison Clermont-Paris en 2h59 ont d'ailleurs mobilisé des investissements très importants de la part des collectivités locales et de l'Etat.

Quant à La régularité et le respect des horaires ce devrait être la norme. Or, aujourd'hui ce n'est qu'un rêve.

Quant à l'idée d'une connexion réelle avec le réseau métropolitain parisien, elle nécessite des aménagements lourds qui ne pourraient être envisagés par la RATP avant 2017.

Quant à l'idée d'une arrivée à Austerlitz, ce n'est ni une solution réaliste ni une solution permettant de retrouver la qualité de desserte et d'interconnexion avec Paris depuis la gare de Lyon.

Pour toutes ces raisons, nous nous associons pleinement aux autres collectivités pour demander l'ouverture sans délai de l'indispensable concertation avec les opérateurs de transport ferroviaire, afin d'obtenir une liaison Téoz définitive avec la gare de Lyon, ainsi que le retour à la qualité de service, aussi bien en temps de parcours qu'en respect des horaires, à laquelle les clermontois et les auvergnats ont légitimement droit.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 juillet 2011

Le Maire,

Serge GODARD